

De plus en plus de factures en souffrance

P.D.-D.

Mis en ligne le 11/04/2009

Les crédits interentreprises représentent 80 pc du business B2B. Crise oblige, les sociétés mettent de plus en plus de temps à payer leurs factures.

La tentation peut être grande, lorsqu'une entreprise traverse une mauvaise passe, de repousser de quelques jours voire de quelques semaines le paiement de factures, ce qui revient bien évidemment moins cher que de contracter un crédit de caisse auprès d'une banque afin d'honorer ses engagements à temps et à heure.

" Le client traîne pour payer. Cela revient à un crédit gratuit" , commente Jean-Louis Coppers, administrateur-délégué de la société Crion, courtier spécialisé en assurances de risque crédit.

Et la tendance est justement, depuis quelques mois, à l'allongement des délais de paiement des factures.

"Cela dépend des secteurs et des pays" , explique Jean-Louis Coppers.

C'est le cas, par exemple, dans le secteur automobile, où les fournisseurs traînent la jambe. C'est aussi le cas de l'immobilier en Espagne, où la crise est particulièrement profonde.

Ces reports non concertés de délais de paiements vont de 5 à 45 jours... au-delà de la date convenue (de 30 à 60 jours en général après la livraison).

Retards

Ces retards ne sont pas sans conséquence pour les sociétés et entreprises condamnées à attendre.

L'essentiel du business, en effet, s'articule autour du crédit accordé par une entreprise à son fournisseur : cela concerne ainsi quelque 80 pc des ventes B2B. Ce volume représente aussi quelque 35 pc des actifs d'une société.

C'est dire l'importance de ces flux financiers pour la bonne santé des entreprises : ces crédits sont, en effet, de 4 à 5 fois plus importants que les crédits bancaires à court terme.

L'assurance-crédit peut parfois faire activer les choses. En cas de non-paiement d'une facture, l'entreprise peut informer son client qu'elle compte mettre le dossier

entre les mains de son assureur. " Cela a un impact psychologique important ", souligne Jean-Louis Coppers.

La réputation de la société fautive risque, en effet, d'être écornée : l'assureur crédit informera tous ses clients que ladite société a des problèmes de liquidités.

Il peut même décider d'interrompre les lignes de crédit accordées à ses clients auprès de la société qui se fait tirer l'oreille pour payer ses factures. " Cela met la pression. L'un de nos rôles est justement de tenir informés nos clients de l'évolution financière des leurs clients, comme, par exemple, les retards de paiements à l'ONSS ou à la TVA. Nous nous intéressons à la solvabilité de leurs clients ", explique Jean-Louis Coppers.

L'assureur crédit ne mettra, lui, la main au portefeuille que si les choses tournent vraiment mal : en cas de faillite, bien entendu, ou lorsque le retard de paiement atteint 5 ou 6 mois.

L'administrateur délégué de la société Crion évoque, sans trop de surprise, la croissance du nombre de défauts de paiements.

Primes plus chères

Entre janvier 2008 et janvier 2009, l'augmentation a été de 15 pc. Certes, les primes ont été augmentées, quand cela a pu être le cas. "Les contrats portent sur plusieurs années, de deux à trois ans. On ne peut rien faire durant ce laps de temps ."

Les crédits assureurs peuvent ne pas renouveler un contrat, voire le dénoncer après le règlement d'un sinistre. Ils peuvent aussi être plus prudents dans les montants accordés dans le cadre de leur couverture.

Les temps sont donc durs, aussi, pour les assureurs crédits. Fin 2008, les montants payés par l'un d'entre eux étaient de 30 pc supérieurs aux primes encaissées.

C'est bien entendu un cas extrême.

Mais la tendance n'en est pas moins là : les paiements équivalent pour l'instant à 80-85 pc des primes, contre environ 60 pc auparavant.

Et le mouvement de hausse n'est peut-être pas fini.

Link :

http://www.lalibre.be/index.php?view=article&art_id=495053